



Doc. 1

Nouvelle inscription

**- Modalités de règlement -
Droits d'inscription et locations d'instrument**

Nom du responsable légal :

Adresse :

Nom(s) de(s) élève(s) : - -

- -

en **une fois au plus tard le 30 novembre 2020** (facture envoyée fin octobre)

- Par chèque bancaire à l'ordre de : régie de recettes du conservatoire
- Par carte bancaire (paiement en ligne)
- En espèces auprès de la régie du conservatoire

en **huit fois, par prélèvement automatique, entre novembre 2020 et juin 2021**

Ce mode de paiement pourra être choisi pour les droits d'inscription d'un montant supérieur ou égal à 40 €. Si ce mode de paiement est retenu par l'utilisateur, il pourra également être utilisé pour le règlement de la location d'instrument.

- Le prélèvement sera effectué le 10 de chaque mois.

- **La demande de prélèvement SEPA est à déposer avec le dossier d'inscription accompagnée d'un RIB.** Attention, sauf dénonciation du contrat de prélèvement bancaire, ce dernier sera automatiquement reconduit les années suivantes.

Je déclare avoir pris connaissance de l'extrait de la délibération n°2020.02.072 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 13 février 2020, concernant la tarification et les modalités de paiement des inscriptions et/ou locations d'instruments pour l'année scolaire 2020/2021 (extrait joint au dossier).

Pour les familles domiciliées dans le GrandAngoulême

J'ai pris connaissance que l'information fournie ci-dessous servira au calcul des droits d'inscription (cocher la case correspondante) :

Attestation CAF ou MSA mentionnant le quotient familial de moins de 3 mois

À défaut d'attestation CAF ou MSA, avis d'imposition 2019/revenus 2018

(pour les couples non mariés, fournir les deux avis d'imposition)

Ne souhaite pas fournir de document CAF ou d'avis d'imposition, et accepte de payer le tarif maximum (tranche 11).

Date :

Signature :